

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE****AVIS PUBLIC****ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION 2025-U59-43**

**ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT NUMÉRO 5 746 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION D'UN PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION DE 30 LOGEMENTS COMPORTANT 9 BÂTIMENTS DE TYPE HABITATION BIFAMILIALE ET MULTIFAMILIALE DE 4 LOGEMENTS - ZONE HA-606**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 26 août 2025, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
  - Résolution numéro 2025-U59-43 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 - Projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé sur le lot numéro 5 746 665 du cadastre du Québec - Construction d'un projet intégré d'habitation de 30 logements comportant 9 bâtiments de type habitation bifamiliale et multifamiliale de 4 logements - Zone Ha-606

**Objet de la résolution**

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé sur le lot 5 746 665 du cadastre du Québec, sur la rue Edelweiss et consiste en un projet de construction d'un projet intégré d'habitation de 30 logements comportant 9 bâtiments de type habitation bifamiliale et multifamiliale de 4 logements dans la zone Ha-606.

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

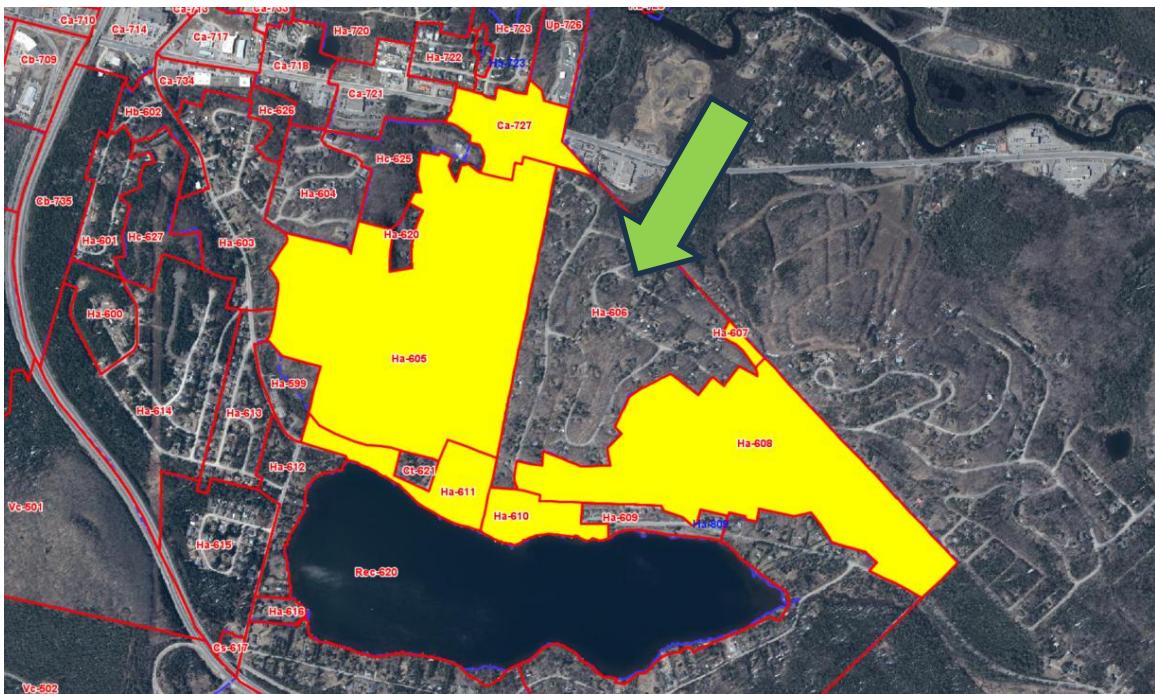
3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 26 août 2025, ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 septembre 2025 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Approbation référendaire**

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Zone concernée**

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Ha-606 et elle est délimitée par les voies de circulation suivantes ou les lots suivants, tous du cadastre du Québec :
  - Rue de l'Edelweiss à l'ouest;
  - Rue du Mont-Rainer au nord-est;
  - Rue Paulsen au sud.



## Documents à être consultés

8. Le premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 26 août 2025) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
  9. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation avant l'assemblée publique de consultation sur le site Internet de la Ville à la section « Avis public – Septembre 2025 » (<https://vsadm.ca/avis-publics/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 septembre 2025.

Anny Després, greffière adjointe